

## Synthèse des résultats de l'enquête d'insertion des lycéens d'Île-de-France

Au 1<sup>er</sup> février 2016, le taux d'emploi des lycéens franciliens sept mois après leur sortie du lycée est de 43 %. La réussite aux examens ainsi que l'accès à un niveau de diplôme élevé permettent de limiter les risques de chômage. Les conditions d'insertion diffèrent selon les spécialités, mais elles restent en moyenne plus favorables aux élèves issus d'une formation du domaine des services.

La situation des sortants est relativement stable par rapport à l'année précédente. Sept mois après leur sortie de formation, 43 % des 30 425 sortants d'une formation professionnelle de lycée, qu'elle soit terminée ou non, ont un emploi (+1 point par rapport à 2015), 40% se déclarent au chômage (-1 point), 5 % sont en stage et 12 % sont inactifs. Près d'un inactif sur deux est dans l'attente d'une autre formation (47 %).

### Un meilleur niveau d'études protège plus contre le chômage

Au sortir d'une année terminale de BTS, 62 % des élèves sont en emploi sept mois après la fin de leur formation. Ils sont en revanche 43 % à être dans la même situation au sortir d'une année terminale d'un baccalauréat professionnel et seulement 28 % au sortir d'une dernière année de CAP (cf. graphique 1).

Le fait d'interrompre sa formation avant

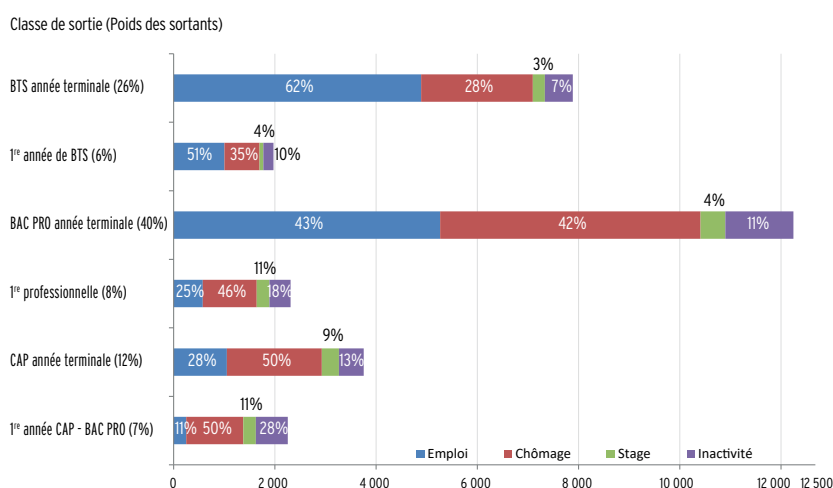
l'année terminale a un impact négatif sur la situation du sortant, puisque seulement 11 % des anciens élèves n'ayant effectué que la première année de CAP sont en situation d'emploi, tout comme 25 % de ceux n'ayant effectué que leur 1<sup>re</sup> professionnelle. Par contre, ils sont plus nombreux à se déclarer inactifs (respectivement 28 % et 18 %) ou à déclarer suivre un stage de formation (11 % dans les deux cas).

### Ne pas obtenir son diplôme diminue les chances d'insertion sur le marché du travail

Près de trois lycéens sortants sur quatre obtiennent leur diplôme à l'issue d'une année terminale (74 %). Ces derniers accèdent plus facilement à l'emploi que les non diplômés : 64 % des diplômés de BTS sont en emploi contre 58 % de ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme (cf. graphique 2). Parmi les sortants d'une année terminale d'un baccalauréat professionnel, 46 % des diplômés sont en emploi contre 36 % des non diplômés. Ces proportions sont respectivement de 31 % et 18 % pour le niveau CAP. L'écart entre les diplômés et les non diplômés diminue avec la hausse du niveau d'études : il est de 13 points en CAP et de 6 points en BTS.

De fait, les élèves de plus haut niveau d'études qui n'ont pas réussi l'examen préparé peuvent détenir un autre

Graphique 1. Situation au 1<sup>er</sup> février 2016 des sortants de formation professionnelle de lycée



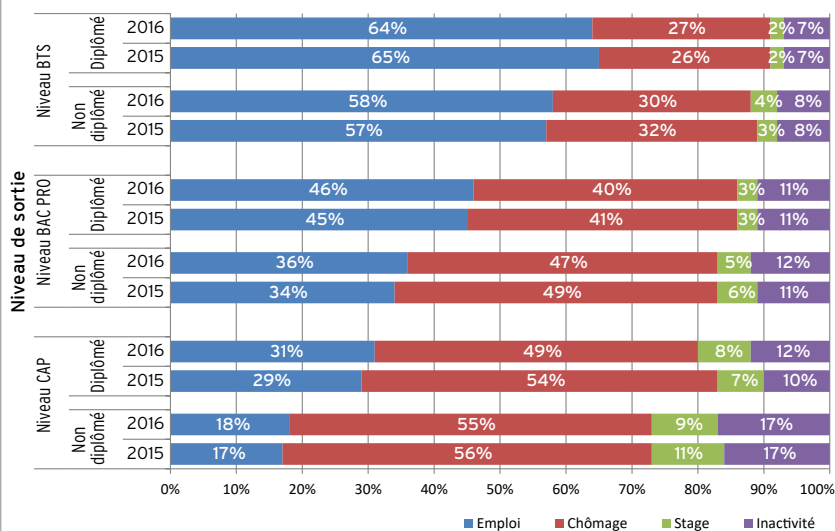
**Guide de lecture :** Le plus grand flux de sortants provient d'une classe terminale de baccalauréat professionnel (12 245 jeunes, soit 40 % des sortants). Parmi eux, 43 % sont en emploi, 42 % au chômage, 4 % sont stagiaires et 11 % inactifs.

En téléchargement sur :

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr) ; [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr) ; [www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr) ; [http://lycees.iledefrance.fr](http://http://lycees.iledefrance.fr) ; [www.defi-metiers.fr](http://www.defi-metiers.fr) ;

[www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Île-de-France/Creteil-Paris-Versailles](http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Île-de-France/Creteil-Paris-Versailles) ; [www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Enseignement-agricole](http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Enseignement-agricole)

**Graphique 2. Situation aux 1<sup>ers</sup> février 2015 et 2016 des sortants d'année terminale de lycée selon le niveau de sortie et l'obtention du diplôme**



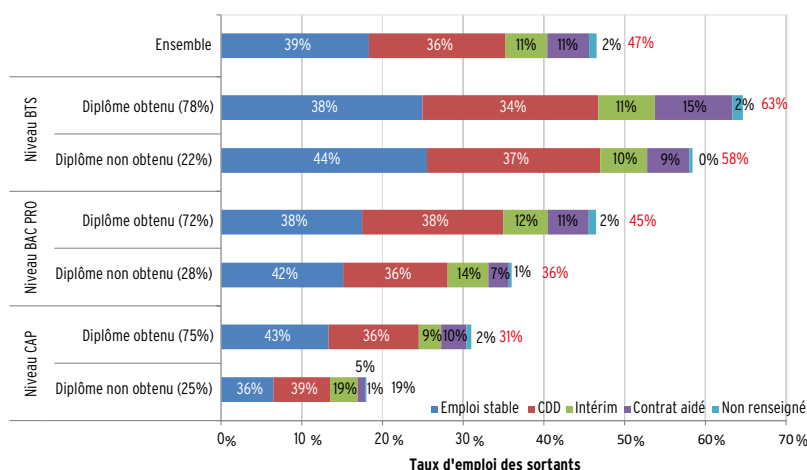
**Guide de lecture :**

Au 1<sup>er</sup> février 2016, parmi les jeunes sortant d'une classe terminale de BTS en étant diplômé, 64 % sont en emploi, 27 % sont au chômage, 2 % sont stagiaires et 7 % inactifs. Parmi les sortants d'une classe terminale de BTS cette même année et qui n'ont pas obtenu leur diplôme, 58 % sont en emploi, 30 % sont au chômage, 4 % sont stagiaires et 8 % sont inactifs.

**Remarque :**

Les CAPA, Bac pro A et BTSA ont été assimilés aux CAP, Bac Pro et BTS. Pour plus d'éléments sur les niveaux de formation, se reporter à la note méthodologique.

**Graphique 3. Taux d'emploi des sortants d'année terminale de lycée par niveau selon l'obtention du diplôme et répartition des emplois selon leur stabilité au 1<sup>er</sup> février 2016**



**Guide de lecture :** 63 % des sortants d'une année terminale de BTS et diplômés du BTS sont en emploi. Parmi eux, 38 % sont en CDI, 34 % en CDD, 11 % ont signé un contrat d'intérim, 15 % sont en contrat aidé et 2 % n'ont pas renseigné la nature de leur contrat.

Sont considérés comme étant en emploi stable : les salariés ayant un CDI, fonctionnaires et agents de la fonction publique, les personnes travaillant à leur compte, les aides familiaux et les engagés militaires.

**Les filles s'insèrent mieux que les garçons**

Au 1<sup>er</sup> février 2016, 47 % des filles et 40 % des garçons sont en situation d'emploi qu'ils aient ou non obtenu leur diplôme. Chez les sortants diplômés de **niveau terminal**, les filles conservent leur avantage puisque 53 % des filles et 46 % des garçons sont en emploi.

Cet écart s'explique en partie par un niveau d'études plus élevé : 31 % d'entre elles atteignent l'année terminale d'un BTS contre 22 % des garçons. Par ailleurs, elles sont également plus nombreuses à réussir l'examen quel que soit le niveau de formation : 81 % d'entre elles obtiennent leur diplôme de BTS contre 74 % des garçons, soit un écart de 7 points. Cette différence en faveur des filles est de 9 points pour le bac professionnel et de 10 points pour le CAP.

Néanmoins, ce constat doit être nuancé si l'on s'intéresse au type d'emploi occupé. En effet, 43 % des garçons qui occupent un emploi signent un contrat stable, contre seulement 36% des filles.

**L'insertion diffère fortement selon la spécialité préparée**

En moyenne, sur les années 2015 et 2016, 46 % des sortants d'une année terminale **tous niveaux confondus** occupent un emploi. Ce taux diffère fortement selon le domaine de formation : 50 % après une formation dans le domaine des services, 39 % après une formation dans le domaine de la production.

Outre le domaine de formation, le taux d'emploi diffère également selon la spécialité étudiée (cf. graphique 4 et tableau 1). Dans le domaine

diplôme, le plus souvent d'un niveau inférieur. La quasi-totalité des sortants d'une année terminale de BTS n'ayant pas réussi l'examen final à un niveau baccalauréat et 54% des sortants d'une terminale professionnelle n'ayant pas obtenu leur diplôme ont un CAP ou une certification intermédiaire.

A noter : près de 20 % de l'ensemble des sortants déclarent ne détenir aucun diplôme professionnel.

**L'emploi à durée déterminée est le plus fréquent**

A l'issue d'une année terminale, près de 60% des sortants en emploi ont signé un contrat précaire : 36 % occupent un

CDD, 11 % un contrat d'intérim et 11 % un contrat aidé. Inversement, près de 40 % ont un emploi stable (cf. graphique 3).

Plus souvent en emploi que les non diplômés, les sortants diplômés signent un peu moins fréquemment un contrat stable (42 % contre 39 %). Toutefois, les diplômés signent plus fréquemment un contrat aidé qui peut permettre la poursuite d'une formation par alternance : 12% sont dans ce cas de figure tandis qu'ils sont 8% pour les non diplômés. Les sortants de CAP en emploi font exception : les diplômés signent plus souvent un contrat stable que les non diplômés (+7 points).

de la production, la spécialité où le taux d'emploi est le plus élevé et significativement supérieur à la moyenne est celle des « transformations chimiques et apparentées » (64%). Inversement, le taux d'emploi est significativement en-dessous de la moyenne pour les spécialités « structures métalliques » (27 %), « bâtiment : finitions » (32 %) ou encore « travail du bois et de l'ameublement » (35%).

Concernant le secteur des services, seul le taux d'emploi des « techniques de l'imprimerie et de l'édition » (39 %) est significativement inférieur à la moyenne. En revanche, de nombreuses spécialités ont un taux d'emploi significativement

supérieur : « santé » (77 %), « application des droits et statuts des personnes » (75 %), « finances, banque, assurances » (74 %) ou encore « spécialités plurivalentes de la communication » (70 %). Ces taux d'emploi élevés s'expliquent par une présence presque exclusive de BTS au sein de ces formations.

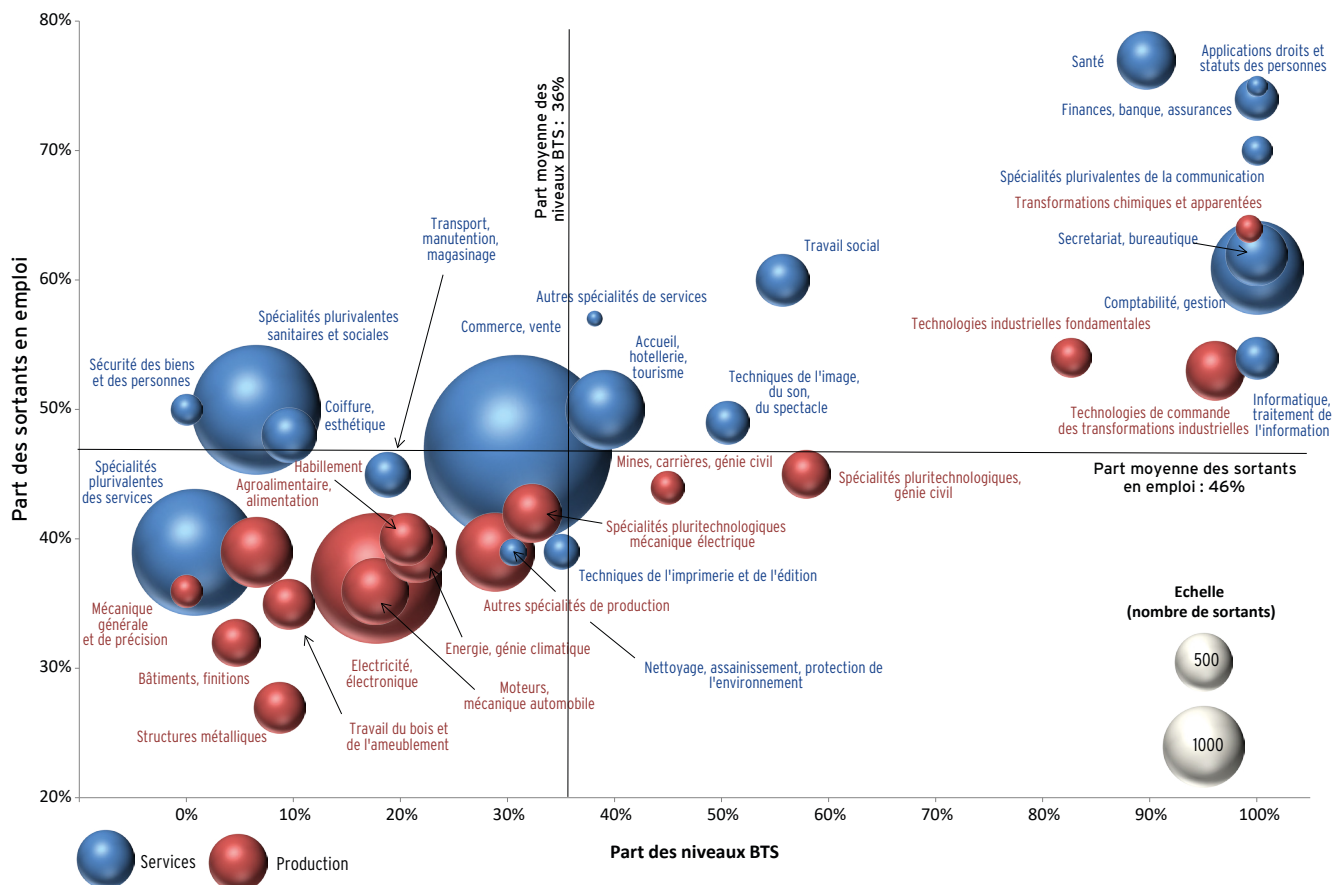
Ainsi **les taux d'emploi** de différentes spécialités sont fortement **liés à la répartition des sortants par niveau**.

On constate néanmoins que la formation « spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » offre un taux d'emploi significativement supérieur à la moyenne et cela quel que soit le niveau de diplôme,

et à l'inverse, la spécialité « électricité, électronique » offre un taux d'emploi significativement inférieur pour chacun des niveaux de diplôme.

Dans tous les cas, aussi bien pour la production que pour les services, le taux d'emploi augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, s'agissant des formations en « commerce, vente », le taux d'emploi est significativement inférieur au taux moyen pour les sortants d'une année terminale de CAP (16 %) et est significativement supérieur pour les jeunes issus d'une année terminale de bac professionnel ou de BTS (43 % et 65 %).

**Graphique 4. Part des sortants en emploi et part des sortants de niveau supérieur au bac selon le groupe de spécialité sur 2 ans (enquêtes 2015 et 2016)**



**Guide de lecture :**

La figure 4 permet de mettre en rapport, le niveau de formation des sortants de chaque spécialité avec la part d'entre eux qui se trouvent en emploi. La taille des sphères est proportionnelle aux effectifs des sortants de chaque spécialité. Horizontalement, le niveau moyen de sortie de chaque spécialité est représenté par la part des sortants de niveau BTS, qui est en moyenne de 36 %. L'axe vertical permet de représenter la part moyenne des jeunes en emploi pour chaque spécialité sortant d'une année terminale de formation. Toutes spécialités confondues, cette part moyenne est de 46 %.

Ainsi, plus une spécialité se situe à droite, plus le niveau de formation des sortants est élevé. De même, plus on se dirige vers le haut du graphique et plus le taux d'emploi est important.

A titre d'exemple, parmi les 402 sortants annuels moyens de la spécialité « Structures métalliques » situés en bas à gauche sur le graphique, 27 % sont en emploi et 9 % de niveau BTS. Parmi les 511 sortants annuels moyens de la spécialité « Santé » (en haut à droite), 90 % ont un niveau de formation égal au BTS et 77 % sont en emploi.

**Tableau 1 : Proportion de jeunes en emploi selon le niveau par groupe de spécialités**

Formation		Part des jeunes en emploi au 1 <sup>er</sup> février (2015-2016) en %				Nombre annuel moyen de sortants (2015 et 2016)
		Ensemble des années terminales	BTS année terminale (1)	BAC année terminale (2)	CAP année terminale (3)	
<b>ENSEMBLE</b>		46%	62%	42%	26%	25 370
<b>Ensemble Production</b>		39%	55%	38%	22%	9 108
200	Technologies industrielles fondamentales	54	57	ns	.	233
201	Technologies de commande des transformations industrielles	53	54	ns	ns	519
221	Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	39	ns	51	31	764
222	Transformations chimiques et apparentées	64	64	.	ns	106
227	Energie, génie climatique	39	52	40	24	561
230	Spécialités pluri-technologiques, génie civil, construction, bois	45	55	40	ns	351
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	44	56	ns	ns	169
233	Bâtiment : finitions	32	ns	43	23	345
234	Travail du bois et de l'ameublement	35	ns	42	16	388
242	Habillement (y compris mode, couture)	40	70	39	23	414
250	Spécialités pluritechnologiques : mécanique-électricité	42	52	37	.	513
251	Mécanique générale et de précision, usinage	36	.	35	ns	153
252	Moteurs et mécanique auto	36	67	40	14	669
254	Structures métalliques	27	ns	39	12	402
255	Electricité, électronique	37	53	37	16	2 596
	Autres spécialités de production (4)	39	51	38	29	925
<b>Ensemble services</b>		51%	67%	44%	31%	17 240
300	Spécialités plurivalentes de services	39	ns	38	.	2 393
311	Transport, manutention, magasinage	45	ns	44	ns	314
312	Commerce, vente	47	65	43	16	5 348
313	Finances, banque, assurances	74	74	.	.	281
314	Comptabilité, gestion	61	61	.	.	1 310
320	Spécialité plurivalentes de la communication	70	70	.	.	132
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	39	45	42	ns	188
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	49	55	43	ns	287
324	Secrétariat, bureautique	62	62	.	.	575
326	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	54	54	.	.	271
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	50	73	48	50	2 506
331	Santé	77	82	ns	ns	511
332	Travail social	60	76	.	42	419
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	50	66	64	30	930
336	Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes	48	ns	59	37	448
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	39	ns	36	ns	102
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	50	.	64	ns	146
345	Application des droits et statuts des personnes	75	75	.	.	66
	Autres spécialités de services (4)	57	63	.	54	35

**LÉGENDE**

- : aucun effectif pour le niveau considéré

ns : données non significatives

**en rouge** : taux d'emploi significativement moins élevé que le taux moyen au seuil de 10 %

**en bleu** : taux d'emploi significativement plus élevé que le taux moyen au seuil de 10 %

(1) y compris les DMA et DNTS

(2) y compris MC4 et les BMA

(3) y compris les MC5

**À chaque niveau de formation, les différentes spécialités offrent des possibilités d'insertion contrastées**

- **Au niveau CAP**, le taux d'insertion de 50% des «spécialités plurivalentes sanitaires et sociales» contraste avec le taux de 12% après une spécialité « structures métalliques ».

- **Au niveau baccalauréat**, bien que moins importants, les écarts sont néanmoins notables : ils oscillent ainsi entre 35 % pour la spécialité « mécanique générale et de précision, usinage » et 64 % pour la spécialité « accueil, hôtellerie, tourisme » ou « sécurité des biens et des personnes ».

- **Au niveau BTS**, des écarts persistent entre les formations : le taux d'insertion est de 45 % pour la spécialité « technique de l'imprimerie et de l'édition » et de 82 % pour la spécialité « santé ».

**Lecture** : on peut affirmer avec seulement 10 % de risques de se tromper que le taux d'emploi des sortants issus de la spécialité « Santé » est supérieur au taux d'emploi des sortants de l'ensemble des spécialités.

## Tableau 2 : Formations les plus représentées par groupe de spécialités parmi les sortants

Au sein de chaque groupe de spécialités sont listés les diplômes pour lesquels il y a eu le plus de sortants en 2015 et 2016. Sont ainsi retenues les formations qui comportent plus de 10 sortants et dont le poids dans le groupe est supérieur à 10 %. Ce pourcentage, qui ne s'intéresse qu'aux années terminales, est indiqué après l'intitulé du diplôme. Par exemple, dans le groupe de spécialités 200 « technologies industrielles fondamentales », parmi les années terminales, 53 % sont issus du BTS «technico-commercial», 24 % du BTS « conception de produits industriels » et 18 % d'une terminale professionnelle « étude et définition des produits industriels ».

Groupe de spécialités	Libellé formations	Groupe de spécialités	Libellé formations
200	<b>Technologies industrielles fondamentales</b> Bac pro Etude et définition de produits industriels (18 %) BTS Conception de produits industriels (24 %) BTS Technico-commercial (53 %)	300	<b>Spécialités plurivalentes de services</b> Bac pro Gestion-administration (43 %) Bac pro Comptabilité (29 %) Bac pro Secrétariat (26 %)
201	<b>Technologies de commandes des transformations industrielles</b> BTS Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques (35 %) BTS Maintenance industrielle (35 %) BTS Conception et réalisation de systèmes automatiques (22 %)	311	<b>Transport, manutention, magasinage</b> Bac pro Logistique (43 %) Bac pro Conducteur transport routier de marchandises (16 %) BTS Transport et prestations logistiques (18 %)
221	<b>Agro-alimentaire, alimentation</b> CAP Agent polyvalent de restauration (24 %) CAP Cuisine (16 %) Bac pro Cuisine (24 %)	312	<b>Commerce, vente</b> Bac pro Commerce (32 %) Bac pro Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle) (14 %) Bac pro Accueil - relation clients et usagers (15 %) BTS Management des unités commerciales (15 %)
222	<b>Transformations chimiques et apparentées</b> BTS Chimiste (35 %) BTS Bioanalyses et contrôle (BTS) (65 %)	313	<b>Finances, banque, assurances</b> BTS Banque option marché des particuliers (44 %) BTS Assurance (13 %) BTS Professions immobilières (43 %)
227	<b>Energie, génie climatique</b> CAP Installateur thermique (15 %) Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (30 %) Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (22 %)	314	<b>Comptabilité, gestion</b> BTS Comptabilité et gestion des organisations (62 %) BTS Assistant de gestion de PME PMI (38 %)
230	<b>Spécialités pluri-technologiques, génie civil, construction, bois</b> CAP Maintenance des bâtiments de collection (11 %) Bac pro Technicien d'études du bâtiment A : études et économie (16 %) BTS Etudes et économie de la construction (12 %) BTS Bâtiment (29 %)	320	<b>Spécialité plurivalentes de la communication</b> BTS Communication (100%)
231	<b>Mines et carrières, génie civil, topographie</b> CAP Conduction d'engins : travaux publics et carrières (17 %) Bac pro Travaux publics (11 %) Bac pro Technicien géomètre-topographe (25 %) BTS Géomètre topographe (13 %) BTS Travaux publics (31 %)	322	<b>Techniques de l'imprimerie et de l'édition</b> CAP Signalétique enseignes et décoration (11 %) Bac pro Production imprimée (18 %) Bac pro Production graphique (26 %) BTS Communication et industries graphiques option A étude et réalisation de produits graphiques (14 %) BTS Communication et industries graphiques option A étude et réalisation de produits imprimés (13 %)
233	<b>Bâtiment : finitions</b> CAP Installateur sanitaire (28 %) CAP Peintre-applicateur de revêtements (20 %) Bac pro Aménagement et finition du bâtiment (13 %)	323	<b>Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle</b> Bac pro Artisanat et métiers d'art : communication visuelle plurimédia (27 %) BTS Photographie (10 %) BTS Design graphique option communication et médias imprimés (11 %)
234	<b>Travail du bois et de l'ameublement</b> CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement (20 %) Bac pro Technicien menuisier-agenceur (44 %)	324	<b>Secrétariat, bureautique</b> BTS Assistant de manager (100 %)
242	<b>Habillement (y compris mode, couture)</b> CAP Métiers de la mode - vêtement fluo (13 %) Bac pro Métiers de la mode - vêtements (46 %) BTS Métiers de la mode - vêtements (13 %)	326	<b>Informatique, traitement de l'information</b> BTS Services informatiques aux organisations (100 %)
250	<b>Spécialités pluri-technologiques : mécanique-électricité</b> Bac pro Microtechniques (15 %) Bac pro Maintenance des équipements industriels (43 %) BTS Conception et industrialisation en microtechniques (12 %) BTS industrialisation des produits mécaniques (14 %)	330	<b>Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales</b> Bac pro Services de proximité et vie locale (15 %) Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne en structures (65 %)
251	<b>Mécanique générale et de précision, usinage</b> Bac pro Technicien d'usinage (61 %) MC Maquettes et prototypes (MC4) (10%)	331	<b>Santé</b> BTS Diététique (11 %) BTS Opticien lunetier (19 %) BTS Analyses de biologie médicale (30 %) DTS Imagerie médicale radiologie thérapeutique (13 %)
252	<b>Moteurs et mécanique auto</b> CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières (20 %) Bac pro Maintenance des véhicules option A voitures particulières (35 %) BTS Après-vente automobile option véhicules particuliers (11 %)	332	<b>Travail social</b> CAP Petite enfance (46 %) BTS Economie sociale familiale (26 %) Diplôme de conseiller en économie sociale familiale (DCESF) (27 %)
254	<b>Structures métalliques</b> CAP Serrurier métallier (13 %) CAP Réparation des carrosseries (14 %) Bac pro Réparation des carrosseries (15 %) Bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle (19 %)	334	<b>Accueil, hôtellerie, tourisme</b> CAP Restaurant (12 %) BTS Assistant technique en milieu familial et collectif (17 %) Bac pro Commercialisation et services en restauration (18 %) BTS Tourisme (20 %)
255	<b>Electricité, électronique</b> CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (11 %) Bac pro Electrotechnique, énergie, équipements communicants (49 %) Bac pro Systèmes électroniques numériques (18 %) BTS Électronique (11 %)	336	<b>Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes</b> CAP Coiffure (24 %) CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie (13 %) Bac pro Esthétique, cosmétique, parfumerie (35 %)
	<b>Autres spécialités de production</b> CAP Analyse et conduite des systèmes d'exploitation acse BTS A. Production horticole florale légumière Bac pro A. Techniques et conseil de vente en animalerie BTS A. Gestion et protection de la nature BTS A. Aménagements paysagers Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre Bac pro Artisanat et métiers d'arts : verrerie scientifique technique CAP Métier du pressing DMA Textile céramique : arts textiles Bac pro Métiers du cuir : maroquinerie Bac pro Aéronautique : mécanicien système cellule	343	<b>Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement</b> Bac pro Hygiène et environnement (57%) BTS Métiers de l'eau (11 %) BTS A. Gestion et maîtrise de l'eau (11 %)
		344	<b>Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance</b> CAP Agent de sécurité (41 %) Bac pro sécurité prévention (57 %)
		345	<b>Application des droits et des statuts des personnes</b> BTS Notariat (100 %)
			<b>Autres spécialités de services</b> BTS Design et communication : espace et volume MC Entretien collectif du patrimoine

## ZOOM sur l'enseignement agricole

Les jeunes issus de l'enseignement agricole représentent 1,7 % des sortants soit environ 520 jeunes. Le taux d'emploi est de 48 % pour les sortants d'année terminale de CAP, baccalauréats professionnels et BTS (47 % pour l'ensemble des sortants).

Comme pour les sortants des établissements de l'Education nationale, le niveau de diplôme accroît les chances d'insertion. Concernant l'année terminale, 22 % des sortants de CAP agricoles sont en emploi, 45 % des baccalauréats professionnels agricoles et 65 % des BTS agricoles.

S'agissant des seuls sortants en emploi, les jeunes issus de l'enseignement agricole occupent plus souvent un emploi stable (45 % d'entre eux contre 39 % pour ceux issus de l'Education nationale).

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'enquête sur l'insertion professionnelle des lycéens franciliens s'appuie sur deux dispositifs nationaux :

- l'enquête postale d'insertion dans la vie active (IVA) pilotée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- l'enquête postale sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole pilotée par le Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Ces enquêtes portent sur la situation au 1<sup>er</sup> février 2016 des lycéens sortis de formation initiale après une classe d'enseignement professionnel au cours ou à la fin de l'année scolaire 2014-2015.

En 2015, le champ de l'enquête IVA a été modifié : il ne prend plus en compte les sortants des classes terminales technologiques. A l'inverse, les sortants de 1<sup>re</sup> année de BTS ont été intégrés au champ de l'enquête. Cet ajout permet d'obtenir l'exhaustivité des sortants des classes intermédiaires ou terminales de formations professionnelles de lycées.

Par ailleurs, les sortants des formations ayant fait l'objet d'une rénovation entre les enquêtes 2015 et 2016 ont été assimilés aux sortants des nouvelles formations selon les règles définies dans la Base Centrale des Nomenclatures de l'Education Nationale.

Les questionnaires des deux enquêtes sont extrêmement proches. Aussi, une démarche commune aux académies franciliennes, à la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAAF) et à la Région a été mise en place par le biais d'une convention régionale :

- sur un ensemble identique de formations : les classes intermédiaires et terminales de l'enseignement professionnel du niveau V bis au niveau III en lycée public et privé sous contrat ;
- sur la même catégorie d'anciens élèves : ceux qui sont sortis de formation initiale ; sont ainsi exclus du champ de l'analyse ceux qui déclarent poursuivre des études dans un établissement du second degré ou à l'université, ainsi que ceux ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- en prévoyant pour les non-répondants à l'enquête une relance téléphonique financée par la Région Île-de-France, ce qui permet d'obtenir un taux de réponse convenable à l'enquête. Ainsi, en 2016, 48 003 franciliens ont été interrogés et 27 391 ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse (57 %) permet de comparer de façon fiable les conditions d'insertion à l'issue des différents diplômes préparés en lycée dans la Région.

Un système de pondération permet de compenser les non réponses afin d'obtenir des données représentatives au niveau francilien. Les données présentées et analysées portent sur les effectifs pondérés.

### Définitions

#### Sortant 2016

Est considéré comme sortant en 2016 le lycéen scolarisé en 2014-2015 dans une formation professionnelle, qui n'est plus inscrit en 2015-2016, et déclare ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou d'apprenti) lors de l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février 2016.

**Emploi** : parmi les jeunes en emploi, on distingue les jeunes titulaires d'un contrat de travail aidé (contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative-emploi, emploi d'avenir). Les contrats non aidés comprennent tous les contrats à durée déterminée (CDD) et les contrats stables, appelés parfois par facilité « contrats à durée indéterminée » (CDI). Outre les titulaires de CDI au sens strict, les fonctionnaires ou agents publics, les engagés militaires ainsi que les personnes travaillant à leur compte et les aides familiaux sont considérés dans cette étude comme bénéficiaires d'un emploi stable. Le taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de jeunes en emploi au nombre total de jeunes sortis, quelle que soit leur situation. Aucun rapprochement entre le métier exercé et la formation suivie n'est effectué dans cette synthèse.

**Chômage** : dans l'enquête IVA, le chômage correspond à la déclaration par le jeune d'une situation de recherche d'emploi. La définition du chômage dans IVA n'est donc pas celle du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage au sens du BIT, qui représente la part des chômeurs parmi les actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs BIT), n'est pas calculé ici. De même, l'inactivité est une situation de « non-emploi » non déclarée comme du chômage (mais qui peut correspondre à une situation d'attente de contrat d'intérim).

**Niveau CAP** : sortants des classes terminales de CAP (88% de cette catégorie en 2016) ou de mention complémentaire de niveau 5 (12 %).

**Niveau baccalauréat professionnel** : sortants des classes terminales de baccalauréat professionnel (98%), de mention complémentaire de niveau IV (1%) ou de brevet de métiers d'art (BMA, 1%).

**Niveau BTS** : sortants des classes terminales de BTS (98%), de diplôme de métiers d'art (2%).

### Pour information

La population des jeunes sortants se ventile comme suit : 7 % sont des sortants de 1<sup>re</sup> année de CAP ou de 2<sup>de</sup> professionnelle (- 2 points par rapport à 2015), 12 % d'une classe terminale de CAP (+ 1 point), 8 % d'une 1<sup>re</sup> professionnelle (+ 1 point), 41 % sont issus de classes terminales de niveau baccalauréat (sans variation), 6 % d'une 1<sup>re</sup> année de BTS (- 2 points) et 26 % d'une année terminale de BTS (+ 2 points).

Cette analyse de l'enquête IVA 2016 a été menée par le SSA (Service statistique académique) du rectorat de Paris. Elle a associé des représentants des trois académies franciliennes (Créteil, Paris, Versailles), de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF), de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP Île-de-France) et de la Région Île-de-France.

■ **Rédaction** : Mathieu Rossignol-Brunet (Rectorat de Paris - SSA) ■ **PAO** : Délégation Onisep Île-de-France ■ **Impression** : XXX ■ **Diffusion** : Région Île-de-France  
■ **Date de publication** : juillet 2017